

Image not found or type unknown



Mutation à la demande de l'OPHLM

Par **kane catherine**, le **10/09/2017** à **21:09**

Bonjour, récemment mon fils a mis le feu à un lit chez moi. Pas de pompiers, début de feu éteint avec deux voisines, aucun dégât autre que le bout de mon lit. Cependant le bailleur a mis en place une procédure d'expulsion contre moi, bien que mon fils soit définitivement parti, serrures changées et plainte contre lui. A présent le bailleur veut me faire quitter mon deux pièces, dans lequel je suis depuis 22 ans sans problème, et me mettre dans un studio ailleurs, car les voisins ont peur. le bailleur a-t-il le droit de faire ça . Cordialement